



Disponible sur europe.wallonie.be

EN BREF...

La programmation 2014-2020 des fonds structurels, les évaluations FEDER, la transition vers une société bas carbone et la redynamisation urbaine vous intéressent ? Alors, ce 8^{ème} Info-Feder est fait pour vous !

Et ce n'est pas tout...

Info-Feder fait peau neuve ! Découvrez donc son nouveau look dans ce 8^{ème} numéro qui vous propose toujours ses quatre rubriques principales.

Nous vous avons promis des infos complémentaires sur la programmation 2014-2020, c'est désormais chose faite dans notre FOCUS. Le Conseil européen des 7 et 8 février est parvenu à un accord sur le cadre financier pluriannuel et donc sur les priorités budgétaires de l'Union pour 2014-2020.

« Evaluation » ne veut pas dire « audit » ! Améliorer les processus et cibler les perspectives pour l'avenir, tels sont les rôles dédiés aux évaluations thématiques menées sous la programmation actuelle. Toutes les infos à connaître sur ces évaluations, vous les trouverez dans notre BON A SAVOIR.

La transition vers une société bas carbone : effet de mode ou réel enjeu ? Le séminaire « Respirons l'avenir d'une Wallonie sans CO₂ : quand le FEDER soutient la transition vers une société bas carbone », organisé par le Département de la Coordination des Fonds structurels le 7 décembre 2012 à Jambes, a tenté de donner des pistes de réflexions sur la question. Notre ZOOM ARRIERE vous en donne les éléments-clés.

Notre ARRET SUR IMAGE est consacré à la redynamisation urbaine d'une des communes les plus pauvres de Wallonie. Après le passage du FEDER, la Grand-Place de Farciennes se voit renaître et devient un espace convivial et accueillant.

Bonne lecture !

FOCUS

Les infos les plus fraîches sur 2014-2020

Il y a exactement un an, nous vous informions des dernières évolutions pour 2014-2020. Comme promis, voici un nouvel état des lieux de l'avenir devenu proche des Fonds structurels. Le Conseil européen s'est réuni les 7 et 8 février derniers et est parvenu à un accord sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), qui fixe les priorités budgétaires de l'Union pour la programmation à venir.

Ce n'est qu'avec l'accord définitif du Parlement européen que cette version du CFP pourra entrer en vigueur.

Ce qu'il faut savoir...

Mieux dépenser les fonds de l'Union passe par une meilleure gouvernance des politiques, et par leur concentration sur les domaines contribuant le plus à la croissance, à l'emploi et à la compétitivité.

La politique de cohésion contribue largement à la stratégie « Europe 2020 » par l'intermédiaire du FEDER, du FSE et du Fonds de cohésion. Les objectifs à poursuivre sont : « Investissement pour la croissance et l'emploi » (tous les fonds dont le FEDER) et « Coopération territoriale européenne » (FEDER uniquement), tous deux inscrits dans l'objectif global de « Cohésion économique, sociale et territoriale ».

Des dotations, pour qui et avec quelle répartition ?

Le budget total de l'Union pour la période 2014-2020 s'élèvera à 960 milliards d'euros en moyens d'engagement dont 325,149 milliards pour la politique de cohésion, pour laquelle on constate une diminution de 50 milliards par rapport à la proposition initiale de la Commission.

Au sein de cette somme, un montant de 8,948 milliards d'euros sera consacré à l'objectif de la « Coopération territoriale européenne » tandis que l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » se verra attribuer un budget de 313,197 milliards d'euros. Le solde sera alloué à une nouvelle initiative pour l'emploi des jeunes.

Comme nous vous l'annoncions dans nos éditions précédentes, la Commission a proposé la création d'une nouvelle catégorie de régions : les régions en transition¹. Tout au long de la négociation, une incertitude planait sur le maintien de cette proposition, dans la mesure où plusieurs Etats membres y étaient opposés. Le Conseil de février a confirmé l'existence de ces régions en transition et a décidé de la répartition des ressources consacrées à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » entre les différents types de régions de la manière suivante :

- 164,279 milliards d'euros pour les régions moins développées ;
- 31,677 milliards d'euros pour les régions en transition ;
- 49,492 milliards d'euros pour les régions plus développées ;
- 66,362 milliards d'euros pour les Etats membres bénéficiant d'un soutien du Fonds de cohésion ;
- 1,387 milliard d'euros pour les régions ultrapériphériques et à faible densité de population.

¹ Pour rappel, en Wallonie, les provinces de Hainaut, Namur, Liège et Luxembourg relèvent de la catégorie des régions en transition, tandis que le Brabant wallon est une région plus développée.

Il est à noter que la Belgique bénéficiera par ailleurs d'une dotation spéciale de 133 millions d'euros (dont 66,5 pour la Wallonie) afin de faire face à l'évolution récente de l'économie (Arcelor-Mittal et Ford Genk).

A quelles conditions ?

Dans le cadre de l'approche orientée « résultats » et de la réalisation des objectifs de la stratégie 2020, une **réserve de performance** de 7% de la dotation totale de chaque Etat membre sera constituée. Ces budgets ne seront attribués par la Commission qu'après examen des performances en 2019.

Malgré les nombreuses réticences, la **conditionnalité macroéconomique** est maintenue par le Conseil.

Si un pays doit faire face à des problèmes économiques (déficit public excessif), la Commission pourra demander à l'Etat membre concerné de revoir son contrat de partenariat et les programmes opérationnels et de proposer des réorientations. Dans le cas d'un refus de révision du contrat de partenariat ou d'actions de modifications insuffisantes, la totalité ou une partie des paiements peut être suspendue.

Une nouveauté également : l'incontournable « règle de désengagement N+2 » s'assouplit pour devenir « N+3 ». Le principe est le suivant : les montants correspondants à un engagement de la Commission européenne pour l'année N qui ne sont pas couverts par un préfinancement ou par une demande de paiement au cours d'une période N+3 seront dégagés.

Finalement, lors des négociations, il avait été question de rendre inéligible la **TVA** dans quasiment tous les cas. Après de nombreuses interventions dont celle de la Wallonie, le Conseil conclut à l'éligibilité de la TVA lorsque les montants ne sont pas récupérables en vertu de la législation nationale.

Les prochaines étapes

L'approbation du cadre réglementaire est annoncée par la Commission pour l'été 2013. C'est à ce moment que les documents de programmation pourront lui être transmis officiellement.

Pour la Wallonie, ces documents sont déjà en cours d'élaboration par un expert universitaire indépendant. Ils feront l'objet d'une vaste consultation partenariale ainsi que d'une évaluation *ex ante* (les priorités du Gouvernement wallon s'inscrivent-elles bien dans celles de l'Union ?) et environnementale.

Dès que ces différentes étapes seront passées, un appel public à projets sera lancé.

BON A SAVOIR

Les évaluations de la programmation 2007-2013

L'évaluation est un processus par lequel on définit, obtient et fournit des informations utiles pour aider à prendre une décision. L'évaluation n'est pas de l'audit. Sur la période 2007-2013, cinq évaluations ont été menées dans un but d'améliorer les actions et les processus cofinancés par le FEDER, d'une part *in itinere* et d'autre part dans la perspective de la prochaine période de programmation.

Nous vous proposons un petit tour de celles-ci en identifiant les objectifs attendus, les conclusions tirées et les recommandations proposées pour l'avenir.

Les rapports et leurs annexes ainsi que les résumés de chacune de ces évaluations sont disponibles sur europe.wallonie.be.

Rapports stratégiques (2009 et 2012)

OBJECTIFS

Ces rapports offrent un état des lieux de la mise en œuvre des programmes opérationnels (PO) wallons en regard de l'évolution contextuelle. Le but est d'informer sur l'apport des programmes cofinancés à la réalisation des objectifs de la politique de cohésion.

Un premier rapport a été rédigé en 2009 et la deuxième phase a été finalisée en 2012. Le contexte de crise financière et ses conséquences pour l'économie réelle ont été inévitablement pris en considération.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Le rapport stratégique montre l'adéquation de la stratégie mise en œuvre au travers des PO FEDER wallons aux priorités européennes et ce, malgré les effets néfastes de la crise financière de 2008. Les mesures proposées dans les PO demeurent pertinentes et les objectifs seront atteints, même s'ils ne le seront pas tous dans les délais espérés au départ.

Il s'avère également que les programmes sont un levier important pour la politique régionale et qu'ils ont effectivement établi un lien entre la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive, le programme belge de réformes et les politiques menées par les régions et les communautés.

Selon les experts en charge de la rédaction des rapports stratégiques 2009-2012, quatre priorités semblent s'imposer pour la prochaine période de programmation. Il s'agirait de poursuivre l'approche de portefeuilles de projets ; de continuer sur la lancée du processus de nouvelle gouvernance économique et sociale au niveau wallon en veillant à la cohérence entre les interventions structurelles et les autres politiques régionales ; de mettre en évidence les grands pôles industriels urbains et de cibler les actions les plus à même de faire face à la crise économique.

Analyse de la plus-value générée par les portefeuilles de projets (2010 et 2013)

OBJECTIFS

Egalement réalisée en deux phases, cette évaluation a pour objectif principal de sonder la valeur ajoutée des portefeuilles de projets (concept nouveau de cette programmation) dans les liens qui les unissent les uns aux autres et au travers des synergies et partenariats créés ou développés avec d'autres structures ou réseaux.

La première phase qui s'est déroulée en 2010 avait une vocation plus théorique, en dressant le cadastre des synergies existantes et/ou envisagées lors de la programmation, tandis que la seconde, qui débute au premier semestre 2013, vérifiera davantage les réalisations sur le terrain.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

La première phase d'analyse a permis d'émettre quelques conclusions donnant des orientations à suivre pour la seconde phase :

- Il existe un « effet portefeuille », et plus les portefeuilles sont intégrés, plus des réseaux denses se créent.
- Un bel exemple : la mesure 2.2 consacrée à la valorisation du potentiel des centres de recherche. Elle se détache tant par le niveau d'intégration de ses portefeuilles que par la richesse du réseau de ses porteurs de projet.
- Le nombre et la nature des synergies attendues est fonction tant de la complexité des portefeuilles que des objectifs fixés par ces derniers.
- La plus-value des portefeuilles varie selon les mesures.
- De nombreuses synergies dites externes (entre mesures et entre politiques) existent. Elles sont identifiées dans les textes stratégiques du Gouvernement. Par contre, il est difficile d'établir à ce stade si ce type de synergies est en lien avec la notion de portefeuilles de projets.

Evaluation des résultats des actions en matière de stimulation de l'entrepreneuriat, de création, de développement et de transmission d'entreprises (2010 et 2012)

OBJECTIFS

Cette évaluation vient de clôturer sa deuxième phase en décembre 2012.

La première, dont le rapport final a été approuvé en mars 2011, a analysé les actions des projets sélectionnés et leur adéquation avec les objectifs poursuivis en matière de services d'appui aux entreprises et à l'entrepreneuriat. La seconde a consisté en une étude des résultats de ces actions.

Ces deux études ont mis en évidence plusieurs critères d'analyse que sont la pertinence des actions par rapport aux besoins des bénéficiaires, la cohérence interne du dispositif, la cohérence externe de la démarche, son efficacité et son efficacité.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Les conclusions de ces analyses soulignent que :

- l'identification des besoins des entreprises a été faite de manière informelle mais les actions couvrent l'ensemble des besoins des publics cibles. Chaque opérateur a pu

- s'adapter aux crises survenues depuis 2008 en suivant sa propre analyse qui a permis de réorienter certains projets ;
- les PO ont contribué à la création de trois démarches innovantes :
 - o l'accueil d'un nouveau public issu de la crise, celui des entreprises en difficulté ;
 - o l'offre sur cinq nouvelles thématiques principales : le commerce interrégional, le développement durable, la transmission d'entreprises, l'intelligence stratégique et le design ;
 - o la réflexion sur une véritable politique d'« intelligence territoriale », caractérisée par une approche plus proactive vers les entreprises en complément d'une réponse à la demande d'appui ;
 - les objectifs fixés dans les fiches-projets ont été atteints en termes de réalisations et parfois même largement dépassés.

Deux approches sont proposées dans les recommandations de l'évaluation finale :

- l'approche proactive qui concentrerait les moyens de l'animation économique sur des actions contribuant le plus fortement à une stratégie de croissance ;
- l'approche réactive qui garderait une palette de services aux entreprises « à la demande ».

Evaluation des résultats des actions en matière de développement du potentiel d'innovation (2012)

OBJECTIFS

Cette étude, ciblant les mesures de stimulation du potentiel technologique des PME, la valorisation du potentiel des centres de recherche et les services d'appui avancé à l'innovation non technologique, avait pour but d'évaluer la manière et la mesure dans lesquelles les dispositifs mis en œuvre dans le cadre des PO FEDER 2007-2013 contribuent au développement et à l'exploitation du potentiel d'innovation en Wallonie au bénéfice des entreprises et en particulier, des PME.

Les conclusions de cette étude ont permis d'identifier les réorientations éventuelles des dispositifs mis en place, de définir les futurs dispositifs en matière d'innovation et de proposer des indicateurs facilement quantifiables, vérifiables et cohérents.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Sur base du rapport final datant de décembre 2012, certaines conclusions peuvent être soulignées :

- les objectifs stratégiques des PO sont cohérents avec la stratégie régionale d'innovation, même si une logique d'intervention articulée reste difficile à définir ;
- les objectifs poursuivis sont bien reflétés dans les principes-clés d'intervention, marquant un progrès important par rapport à la programmation précédente ;
- certains dispositifs d'aide directe aux entreprises ont rencontré un franc succès (chèques technologiques et prêts Novallia) dans la mesure où ceux-ci sont bien adaptés aux besoins des PME et facilement accessibles ;
- la mesure 2.2 a contribué à doter les centres de recherche d'infrastructures technologiques et d'une expertise scientifique de pointe dans un certain nombre de domaines ;
- même si certains dispositifs s'avèrent pertinents et efficaces pour le développement des PME, l'impact des programmes sur le développement du tissu régional des PME ne répond pas encore aux attentes fortes exprimées au départ.

Pour la fin de la période 2007-2013, il est recommandé de :

- veiller en priorité à la valorisation économique des programmes de manière à en maximiser les effets en termes de développement régional ;
- concentrer les moyens financiers sur les dispositifs qui ont rencontré un certain succès auprès des PME ;
- initier une approche d'aide multidimensionnelle en actionnant le volet innovation non technologique et en l'intégrant dans une approche d'aide globale.

Finalement, pour 2014-2020, trois recommandations principales sont émises :

- focaliser le programme sur les besoins d'un groupe cible de PME ;
- accélérer le transfert des connaissances des centres de recherche vers les entreprises ;
- mettre en place des outils visant à optimiser l'efficacité et l'efficience des programmes.

Evaluation des portefeuilles de projets en matière de développement des pôles urbains wallons (2012 et 2013)

OBJECTIFS

Deux phases d'analyse sont également prévues pour cette évaluation dont les objectifs sont les suivants :

- mesurer la valeur ajoutée des PO FEDER en termes de développement urbain ;
- prendre connaissance des points forts et des points faibles des projets retenus ;
- proposer de nouvelles orientations stratégiques pour alimenter la programmation post 2013 en matière de développement territorial équilibré et durable ;
- aider les bénéficiaires potentiels à définir des projets de qualité, s'insérant parfaitement dans la stratégie wallonne pour le développement urbain ;
- offrir une réflexion prospective sur la qualité des informations transmises par les bénéficiaires en termes d'indicateurs et de rapports, de manière à améliorer ces outils de suivi.

A l'issue de la première phase, un « guide pratique à destination des porteurs de projets et de l'autorité de gestion au sujet d'un développement urbain équilibré, intégré et durable » sera édité.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Les premiers résultats permettent déjà d'envisager des conclusions intéressantes dans les phases suivantes de l'évaluation, qui se terminera fin 2013.

Quelques éléments sont soulignés :

- la politique transversale de la ville vers laquelle se dirige la Wallonie est cohérente ;
- les PO FEDER offrent des possibilités d'intervention aux acteurs locaux dans un but de soutien au développement des pôles urbains ;
- les projets soutenus sont des projets intégrés en matière de réhabilitation urbaine ou de développement touristique et culturel ;
- les communes et les villes, en tant que chefs de file, restent centrées sur leurs principales compétences.

L'importance de renforcer les cadres stratégiques dans lesquels s'inscrivent les projets soutenus par le FEDER a été appuyée et ce, à tous les niveaux :

- au niveau régional, l'enjeu principal réside dans la mise en place des conditions permettant d'assurer une plus grande convergence et une meilleure intégration des priorités régionales et locales au travers des programmes FEDER ;
- au niveau des pôles urbains, l'enjeu principal est d'encourager l'adoption d'une vision stratégique globale du développement du territoire urbain, ainsi que de clarifier les changements souhaités ;
- au niveau des portefeuilles de projets, l'enjeu est de clarifier la logique d'intervention qui mène des actions aux résultats escomptés.

ZOOM ARRIERE

Rétrospective sur une matinée de réflexion sur la diminution des émissions de CO₂ le 7 décembre 2012

La place croissante que prend la lutte contre les émissions de CO₂ et les effets de celle-ci dans les secteurs de la recherche, de l'emploi, de l'environnement et du monde économique sont indiscutables.

« Respirons l'avenir d'une Wallonie sans CO₂ : quand le FEDER soutient la transition vers une société bas carbone » était donc la thématique idéale pour le séminaire organisé par le Département de la Coordination des Fonds structurels le 7 décembre 2012 à Jambes. Plus de 100 personnes y ont assisté malgré des conditions atmosphériques ... de circonstance.

Les débats ont fait l'objet d'illustrations du célèbre caricaturiste Pad'r.



Les objectifs de ce séminaire étaient multiples :

- favoriser les synergies, partenariats et échanges de bonnes pratiques entre les porteurs de projets cofinancés par le FEDER ;
- sensibiliser les acteurs locaux et régionaux, le monde de la recherche et les entreprises aux enjeux de la transition bas carbone en démontrant la réelle opportunité que celle-ci représente ;
- offrir une vision européenne au débat en présentant la stratégie Europe 2020, cadre de la prochaine programmation FEDER.

Des projets FEDER wallons innovants sur le devant de la scène

Basé sur quatre secteurs d'action, ce séminaire a permis non seulement de mettre en avant des projets FEDER wallons innovants impliqués dans la thématique bas carbone mais aussi d'ouvrir des débats très intéressants.

1 - RECHERCHE et BAS CARBONE : projet FEDER *Smartfilm*, présenté par Olivier VANDE VYVER (UMons)

Porté par l'UMons, le projet *Smartfilm* s'inscrit dans la recherche en technologies de pointe liées aux panneaux solaires dont le double objectif est de développer de nouveaux matériaux peu coûteux et d'améliorer le rendement de la surface photonique des panneaux solaires. *Smartfilm* combine la mise en partenariat des centres de recherche et laboratoires d'une part et, la valorisation des recherches auprès du monde industriel d'autre part.

Voici un bel exemple de réussite dans le domaine de l'innovation technologique environnementale.

2 - FORMATION et BAS CARBONE : Centre de compétences Environnement, présenté par Olivier FRANCO (Forem)

Le Centre de compétences Environnement entreprend des activités dans les domaines de la gestion environnementale, la gestion des déchets et la gestion des énergies au travers des missions de formation, certification, information, sensibilisation, e-learning, veille, soutien au développement économique et approche partenariale avec les entreprises. Il s'adresse à un large public représenté par les demandeurs d'emploi, les travailleurs, les employeurs, les enseignants et les élèves. Son bâtiment, équipé de panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, système de cogénération, est composé à 90 % de matériaux recyclables, ce qui en fait un outil pédagogique de pointe.

3 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL et BAS CARBONE : Construction d'une infrastructure de biométhanisation, présenté par Frédéric DEYONGHE (Commune d'Aiseau-Presles)

Soucieuse de montrer l'exemple à ses citoyens, la commune d'Aiseau-Presles a décidé d'investir dans la valorisation de la biomasse agricole produite sur le territoire afin de subvenir à la plus grande partie des besoins énergétiques du domaine communal.

Les secrets de la réussite d'une telle démarche tiennent principalement à la volonté politique et au soutien des agriculteurs locaux.

4 - ENTREPRENEURIAT et BAS CARBONE : Namur-Synergie, présenté par François BOUCHAT (BEP)

Grâce au système de management environnemental européen EMAS, le Bureau économique de la Province de Namur pose un diagnostic personnalisé et précis de l'impact environnemental des activités des entreprises et propose des pistes pour le réduire. L'entreprise y trouve son intérêt puisqu'il s'agit de maîtriser les risques liés aux coûts énergétiques, de créer une dynamique interne et d'obtenir une certification environnementale pour améliorer son image.

La lutte contre les émissions de CO₂ : les initiatives mondiales, européennes et wallonnes.

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 1992 et le protocole de Kyoto de 2008 constituent le cadre réglementaire mondial de la lutte contre les émissions de CO₂.

Le Docteur Philippe MARBAIX de l'UCL a insisté sur les impacts des changements climatiques. Il a indiqué l'inertie de ces impacts : ils ne disparaissent pas dès que les

émissions de CO2 diminuent, le dioxyde de carbone a une tendance à l'accumulation. Pour avoir 2 chances sur 3 de maintenir le réchauffement sous 2°C (voire < 1.5°C en 2100), les émissions planétaires doivent diminuer au plus tard vers 2020.

Au niveau européen, la stratégie Europe 2020 pour « une croissance intelligente, durable et inclusive » est au cœur des actions envisagées pour la future programmation FEDER 2014-2020.

A cet égard, Mathieu FICHTER, Chef d'équipe "Croissance durable" à la Direction générale de la Politique régionale et urbaine - Commission Européenne (DG REGIO), a présenté la manière dont la politique de cohésion contribue à une croissance durable que ce soit par des investissements spécifiques portant directement sur l'énergie, le climat ou l'environnement ou via des financements en matière d'innovation ou de développement urbain.

Pour la Présidente de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat, Annick FOURMEAUX, la Wallonie est vulnérable en raison des risques liés aux pluies plus intenses et aux événements extrêmes (augmentation des inondations, tempêtes, vagues de chaleur) ayant des conséquences plus ou moins graves sur l'agriculture, la santé, la biodiversité, l'aménagement du territoire, l'énergie, les ressources en eau...

A l'horizon 2050 en Wallonie, il est possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 90 % pour autant que les technologies actuelles soient adaptées et que les comportements changent. Les pistes ne manquent pas :

- réduire la demande d'énergie primaire dans le transport et le chauffage des bâtiments (électrifier) ;
- réduire le contenu bas carbone de l'électricité ;
- promouvoir l'utilisation des modes de transport plus doux et le transport par voie d'eau ;
- développer l'isolation des bâtiments publics et l'utilisation des sources d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie).

Un remède miracle existe-t-il ?



Par le biais d'un message vidéo, le Professeur Jean-Pascal VAN YPERSELE, vice-président du GIEC, a confirmé qu'il n'y a pas de formule magique, il n'y a pas une technique, il n'y

a pas un seul acteur qui tout seul va résoudre tous les problèmes. C'est un problème tellement complexe après tout, des émissions de gaz à effet de serre il y en a dans toutes les activités que nous développons, qu'il faut vraiment mettre tous les acteurs, tous les secteurs, tous les niveaux de pouvoir, tous les citoyens, toutes les entreprises autour de la table parce que dans chacun de ces domaines, des actions peuvent être menées.

Enfin sachons que transformer l'économie mondiale vers une plus grande efficacité énergétique et se positionner dans ce monde en mutation vers une économie bas carbone constitue une opportunité économique formidable à moyen terme. Il ne s'agit donc pas d'un simple effet de mode, mais bien d'un réel défi que nous devons tous relever.

Documents utiles :

- Guide pratique sur la croissance verte (Commission européenne)
- Plan Air Climat (AWAC)

Pour plus d'infos...

- Visionnez les exposés des différents intervenants en ligne.
- Pour plus d'infos sur le séminaire du 07/12/2012 ou sur les événements à venir organisés par le DCFS, Etienne SERMON (081/32.13.73 ou etienne.sermon@spw.wallonie.be) reste à votre disposition.
- N'hésitez pas également à partager vos idées de thèmes d'évènements via animeval.dcf@spw.wallonie.be.

ARRET SUR IMAGE

La Grand-Place de Farciennes redynamisée par le FEDER

Farciennes, associée aux villes et communes de Charleroi, Châtelet, Aiseau-Presles, Fleurus et Sambreville, met en œuvre un projet de revalorisation territoriale, économique, environnementale et sociale, le long du sillon de la Sambre.

Renforcer la structure urbaine, l'attractivité territoriale et le cadre de vie et favoriser une nouvelle capacité d'accueil au sein de l'agglomération, tels sont les axes dans lesquels s'inscrit le projet de redynamisation urbaine de la Grand-Place de Farciennes pour un budget total de 2.961.195,94€ financé dans le cadre du programme opérationnel « Convergence », à hauteur de 1.184.478,37€ de subsides FEDER et de 1.480.597,98€ de part wallonne.



La Grand-Place, maillon essentiel entre le vieux château et le centre culturel, constitue un espace de vie qui s'est dégradé avec le temps. Son réaménagement complet s'est donc avéré indispensable pour lui redonner un rôle central et convivial en favorisant le développement et la création de commerces, en contribuant à un déploiement harmonieux de la commune en parfaite cohérence avec la mise en œuvre future de projets tels que l'ECOPOLE.

Dans un premier temps, les travaux ont porté sur : les trottoirs en pavés, la voirie centrale en béton imprimé et l'aménagement de deux ronds-points.

Le positionnement des éléments linéaires définissant la zone de convivialité, la zone de stationnement et la pose de pavés ont suivi.

La préparation et la réalisation des pavages spécifiques en pierre bleue autour des bacs plantés et de la fontaine ainsi que l'installation des équipements urbains tels que : les bornes, clous inox, dalles podotactiles, installations électriques (éclairage urbain et borne maraîchère) et monument aux morts ont clôturé le chantier.

Cette réhabilitation de la place et de ses abords permet de redéfinir l'espace urbain : un double axe de circulation en partie ouest permet de consacrer la partie nord de la place à un lieu propice à l'organisation d'événements et la partie sud à un parking d'une cinquantaine de places.

Pour parachever cette place, dont l'Académie de musique se trouve à l'extrémité, la Commune de Farciennes a érigé, par organisation d'un concours de projets d'artistes (hors FEDER), une œuvre d'art en hommage à Jeff BODART, considéré comme un enfant du pays.

En termes de résultats, cinq nouveaux commerces se sont installés conduisant à la création de cinq emplois directs.

C'est ça aussi le FEDER, faire de la place principale de la commune la plus pauvre de Wallonie, un espace convivial et chaleureux !



Petit aperçu en images



